

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-JEAN-DE-DIEU
MRC DES BASQUES**

15 juillet 2019

À une séance ordinaire du conseil municipal tenue au lieu habituel des délibérations, lundi le 15 juillet 2019, à laquelle étaient présents :

Monsieur Alain Bélanger

Mesdames Louiselle Rioux
 Tania Gagnon-Malenfant
 Nancy Gagné

Messieurs Frédéric Bastille
 Frédéric Leblond
 Jean-Claude Caron

Tous les conseillers (ères) formant quorum sous la présidence de M. Alain Bélanger, maire.

Était également présent à ladite assemblée M. Daniel Dufour, directeur général de la Municipalité de Saint-Jean-de-Dieu, agissant à titre de secrétaire d'assemblée.

Le maire Alain Bélanger ouvre la séance par une pensée du jour.

2019-07-112

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est **PROPOSÉ** par Mme la conseillère Louiselle Rioux
Et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents

QUE l'ordre du jour soit et est adopté tout en ajoutant les points suivants:

- 13.1 Résolution - approbation de la compensation spéciale du ministère des transports du Québec pour l'hiver 2018-2019
- 13.2 Résolution - approbation des états financiers 2016 de l'Office municipal d'Habitation de Saint-Jean-de-Dieu
- 13.3 Résolution - signataire autorisé - entente de services pour l'utilisation de PIMIQ et du RPCQ
- 13.4 Résolution - nomination d'un représentant sur le conseil d'administration d'UTIL

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2019-07-113

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE JUIN 2019

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Jean-Claude Caron
Et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 juin 2019 soit et est adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

CORRESPONDANCE

La correspondance est passée en revue.

2019-07-114

APPROBATION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER DU MOIS DE JUIN 2019

ATTENDU QUE conformément à l'article 3.1 du *Règlement no 314 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires*, le trésorier a déposé aux membres du conseil de la Municipalité de Saint-Jean-de-Dieu la liste des chèques émis et la liste des comptes payés en date du 30 juin 2019;

ATTENDU QUE le trésorier a également déposé aux membres du conseil de la municipalité la liste des comptes qui restent à payer pour le mois de juin 2019;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par Mme la conseillère Nancy Gagné
Et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents

DE PRENDRE ACTE du dépôt de la liste des chèques émis et des comptes payés en date du 30 juin 2019 totalisant la somme de 209 067.23 \$ dont copie est jointe à la présente pour en faire partie intégrante;

D'APPROUVER la liste des comptes qui restent à payer pour la période du 1^{er} au 30 juin 2019, pour un montant de 280 652.25 \$ dont copie est jointe à la présente pour en faire partie intégrante;

QUE le trésorier soit et est autorisé à émettre les chèques en paiement des comptes qui restent à payer et ce, en imputant les sommes nécessaires à même les codes budgétaires appropriés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussigné, certifie par la présente qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour les listes de comptes précitées.

Daniel Dufour, secrétaire-trésorier

2019-07-115

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 426 IMPOSANT UNE TAXE SPÉCIALE POUR LE RECOUVREMENT DES FRAIS RELATIFS À DES TRAVAUX D'ENTRETIEN DU COURS D'EAU DUMONT ET DU RUISSEAU DE LA SAUVAGESSE

AVIS DE MOTION est donné par M. le conseiller Frédéric Leblond qu'il y aura adoption, lors d'une prochaine séance du Conseil, du Règlement numéro 426 relatif à l'imposition d'une taxe spéciale pour pourvoir au paiement de la facture payée à la MRC des Basques concernant les travaux de nettoyage et d'entretien du cours d'eau Dumont et du ruisseau de la Sauvagesse.

Un projet de règlement est déposé conformément aux dispositions de la loi et une dispense de lecture dudit règlement est également enregistrée.

2019-07-116

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT D'EMPRUNT
NUMÉRO 429 - CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE CASERNE
D'INCENDIE**

AVIS DE MOTION est donné par la conseillère Tania Gagnon-Malenfant qu'à une session subséquente le conseil municipal adoptera un Règlement numéro 429 décrétant une dépense de 1 585 100 \$ et un emprunt de 1 385 100 \$ concernant la construction d'une nouvelle caserne d'incendie qui sera payé dans une proportion de 70% par une subvention, 12,6% par les surplus accumulés et 17,4% par un emprunt à long terme.

Selon l'article numéro 445 du Code municipal, une dispense de lecture dudit projet de règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie dudit projet de règlement est remise aux membres du Conseil, le tout conformément à la loi.

Le directeur général et secrétaire-trésorier présente le projet de règlement et procède au dépôt de projet de règlement, le tout conformément à la loi.

2019-07-117

**RÉSOLUTION - CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS EN
ARCHITECTURE À LA FIRME « ARCHITECTURE DANIEL DUMONT » POUR
LE PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE CASERNE
D'INCENDIE**

CONSIDÉRANT la confirmation datée du 26 juin 2019 à l'effet que le projet de reconstruction de la caserne d'Incendie est admissible à une aide financière de 70% des coûts admissibles dans le cadre du Programme de réfection et de construction des infrastructures municipales (RÉCIM);

CONSIDÉRANT QUE les études préliminaires, les esquisses et les plans et devis préliminaires d'architecture ont déjà été réalisés en 2019 par la firme *Architecture Daniel Dumont*;

CONSIDÉRANT QUE les services requis pour confirmer le montant de l'aide financière de même que les services requis pour la réalisation du projet doivent être rendus par un architecte ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Jean-Claude Caron
Et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Municipalité de Saint-Jean-de-Dieu retienne les services de l'entreprise *Architecture Daniel Dumont* pour les services d'architecture requis dans le cadre du projet de reconstruction de la caserne d'Incendie selon les conditions édictées dans son offre de services datée du 12 juillet 2019;

QUE M. Daniel Dufour, directeur général, soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la municipalité, l'offre de services professionnels correspondante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2019-07-118

**RÉSOLUTION - APPEL D'OFFRES PAR INVITATION - SERVICES
PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE RATTACHÉS AU PROJET DE
RECONSTRUCTION DE LA CASERNE D'INCENDIE**

CONSIDÉRANT QUE le projet de reconstruction de la caserne d'Incendie requiert des services d'ingénierie en structure et génie civil de même que des services professionnels en mécanique (électricité, plomberie et ventilation);

CONSIDÉRANT QUE l'architecte au dossier estime ces services professionnels à plus de 25 000 \$;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Frédéric Bastille
Et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Municipalité de Saint-Jean-de-Dieu autorise un appel d'offres par invitation (avec pondération) relatif aux services professionnels d'ingénierie requis dans le cadre du projet de reconstruction d'une caserne d'Incendie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2019-07-119

RÉSOLUTION - MANDAT À LA FIRME PELLETIER & COUILLARD, ARPENTEURS GÉOMÈTRES INC. - PLANS ET DESCRIPTION TECHNIQUE D'UNE PARCELLE DE TERRAIN À ACQUÉRIR DANS LES LIMITES «EST» DES LOTS 5 674 043 ET 5 674 039

CONSIDÉRANT les besoins additionnels de terrain à l'égard du projet de reconstruction de la caserne d'Incendie;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par Mme la conseillère Tania Gagnon-Malenfant
Et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Municipalité de Saint-Jean-de-Dieu confie à la firme Pelletier & Couillard, arpenteurs géomètres inc., la réalisation de la description technique requise dans le dossier d'acquisition d'une parcelle de terrain (représentant environ 323 mètres carrés) située aux limites «Est» des lots 5 674 043 et 5 674 039 telle que reproduite dans le croquis transmis par le directeur général, pour les fins du projet de reconstruction de la caserne d'Incendie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2019-07-120

RÉSOLUTION - MOUVEMENT DU PERSONNEL

CONSIDÉRANT les mouvements de main d'œuvre affectant l'organisation municipale;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par Mme la conseillère Louiselle Rioux
Et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents

QUE la municipalité prenne acte et accepte la démission de M. Bertin Rioux du Service d'entretien hivernal du réseau routier et le remercie pour les années de service rendues à la collectivité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2019-07-121

RÉSOLUTION -SÉLECTION DES PARAMÈTRES DE CONCEPTION RELATIFS AU PROJET DE RECONSTRUCTION DU PONT DE LA TRAVERSE ENTRE LE RANG DE LA RALLONGE EST ET LE RANG 8

ATTENDU QUE le présent conseil a pris la décision de reconstruire le pont de la traverse entre le rang de la Rallonge Est et le rang 8;

ATTENDU QU'une étude hydraulique a été réalisée par la firme TR3E, experts-conseils, et que leur rapport a été déposé à la direction générale en date du 5 juin 2019;

ATTENDU QUE ledit rapport et les récentes observations de la firme retenue mettent en relief trois (3) types de conception possibles impliquant les évaluations budgétaires suivantes:

- Ponceau circulaire en acier évalué à 75 000 \$
- Pont acier-bois évalué à +/- 75 000 \$
- Arche semi-rigide en acier évaluée à 115 000 \$

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Jean-Claude Caron
Et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Municipalité de Saint-Jean-de-Dieu retienne le principe de pont acier-bois comme solution finale pour le projet de reconstruction du pont de la traverse entre le rang de la Rallonge Est et le rang 8;

QUE la municipalité demande à la firme Arpo, groupe-conseil inc. de préparer, si nécessaire, et de déposer une demande de certificat d'autorisation au Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques articulée autour de la conception retenue.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2019-07-122

RÉSOLUTION -DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION PAR CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité fera exécuter des travaux de voirie au cours de la saison estivale;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux nécessiteront un investissement assez important et que les fonds disponibles à cet égard risquent de ne pas être suffisants;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Frédéric Leblond
Et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la municipalité demande au député de Rivière-du-Loup - Témiscouata, M. Denis Tardif, dans le cadre de son budget discrétionnaire, une aide financière afin d'aider à la réalisation des travaux d'asphaltage sur l'ensemble du territoire de la municipalité;

QUE la municipalité fasse parvenir une liste sommaire des travaux d'entretien du réseau routier de la municipalité pour l'année 2019 ainsi que leurs coûts;

QUE ladite liste soit annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2019-07-123

RÉSOLUTION - SIGNATAIRES AUTORISÉS - ENTENTE RELATIVE AU PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT ET D'ENTRETIEN D'UN TRONÇON DE CHEMIN SITUÉ À L'EXTRÉMITÉ DU RANG 5

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a accepté, suite à une demande d'un promoteur, de permettre la réalisation des travaux à l'extrémité du rang 5;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité peut déterminer les modalités et les exigences que doivent remplir le requérant relativement à la réalisation de tels travaux;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Frédéric Bastille
Et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Municipalité de Saint-Jean-de-Dieu approuve les termes du protocole d'entente préparé par l'inspecteur municipal à l'égard de travaux de réaménagement de l'extrémité du rang 5;

QUE M. Alain Bélanger, maire, et M. Daniel Dufour, directeur général, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, le document intitulé « Entente relative au projet de réaménagement et d'entretien d'un tronçon de chemin situé à l'extrémité du rang 5 »;

QUE la municipalité octroie un mandat à la firme Asselin & Asselin, arpenteurs-géomètres pour effectuer le piquetage de ce tronçon de chemin selon sa proposition d'honoraires datée du 12 juillet 2019 s'élevant à 3 450.00 \$ plus taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2019-07-124

RÉSOLUTION - APPROBATION DU PLAN PROJET DE LOTISSEMENT - PARTIE DU LOT 5 675 474

CONSIDÉRANT le plan projet de lotissement transmis en date du 9 juillet 2019 par M. Paul Pelletier, arpenteur-géomètre, concernant le lot 5 675 474;

CONSIDÉRANT QUE cette opération reflète fidèlement l'esprit de la promesse d'achat signée avec M. Raymond D'Auteuil en date du 15 février 2019 et les vérifications terrains effectuées conjointement par le propriétaire actuel, M. Raymond D'Auteuil, et l'inspecteur municipal;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable formulée par la direction générale à cet égard;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par Mme la conseillère Nancy Gagné
Et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'approuver le plan projet de lotissement transmis en date du 9 juillet 2019 par M. Paul Pelletier, arpenteur-géomètre, concernant le lot 5 675 474;

D'autoriser le maire et le directeur général et secrétaire trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document requis aux fins de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2019-07-125

RÉSOLUTION - APPROBATION DE PAIEMENT POUR LES PROJETS SPÉCIAUX D'AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Jean-de-Dieu a autorisé la réalisation d'une deuxième chute d'eau au Parc Rolland-Rioux de même que le prolongement de la haie de chèvrefeuilles au Parc Félix-D'Auteuil;

CONSIDÉRANT QUE les travaux ont été réalisés à la satisfaction des autorités municipales;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par Mme la conseillère Tania Gagnon-Malenfant
Et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise le paiement de la facture 27282 émise par l'entreprise « Les Serres Bernier inc. » pour un montant maximal de 8 104.36 \$ plus taxes pour le prolongement du muret et de la haie de chèvrefeuilles au Parc Félix-D'Auteuil;

QUE le conseil municipal autorise le paiement de la facture 27283 émise par l'entreprise « Les Serres Bernier inc. » pour un montant maximal de 9 234.52 \$ plus taxes pour l'aménagement d'une cascade avec aménagements paysagers au Parc Rolland-Rioux;

QUE les fonds nécessaires au paiement de ces dépenses soient puisés à même les surplus accumulés non affectés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2019-07-126

RÉSOLUTION - CONTRIBUTIONS ET ADHÉSIONS PAR LA MUNICIPALITÉ

CONSIDÉRANT les pouvoirs accordés aux municipalités en vertu de l'article 91 de la *Loi sur les compétences municipales* concernant une aide octroyée en matière d'œuvres de bienfaisance, d'éducation, de culture, de formation de la jeunesse et de toute initiative de bien-être de la population;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt général des citoyens et des citoyennes de la municipalité d'octroyer certaines subventions ayant pour but de réunir et de dispenser à la population de Saint-Jean-de-Dieu des activités récréatives, culturelles, sociales, sportives et autres;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Frédéric Leblond
Et unanimement **RÉSOLU** par les conseillers présents

QUE le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE la municipalité verse les sommes suivantes à titre de contributions financières ou abonnements annuels:

| Corporations / organismes | Contribution |
|--|---------------------|
| Grand rendez-vous intergénérationnel des Basques | 25.00 \$ |
| Sommet entrepreneurial des Basques | 500.00 \$ |
| Défi Everest | 300.00 \$ |
| | |

AADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2019-07-127

RÉSOLUTION - RENOUVELLEMENT DE LA POLITIQUE MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS (MADA)

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Jean-de-Dieu juge important d'assurer aux aînés un milieu de vie de qualité ;

CONSIDÉRANT QUE la démarche MADA est adaptée à une municipalité caractérisée par une population vieillissante ;

CONSIDÉRANT QUE le plan d'action 2015-2018 de la Municipalité de Saint-Jean-de-Dieu et la Politique MADA de la MRC des Basques ont besoin d'être mis à jour ;

CONSIDÉRANT QUE la démarche de mise à jour a été amorcée mais sans être terminée faute de ressources humaines spécifiquement attitrée à cette tâche;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par Mme la conseillère Louiselle Rioux
Et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Municipalité de Saint-Jean-de-Dieu :

- Poursuivre son engagement auprès de ses aînés en participant à la demande collective de renouvellement de la politique "Municipalité Amie des Aînés (MADA) de la MRC des Basques";
- S'engage, sous la coordination de la MRC des Basques, à réaliser tous les travaux liés à cette démarche;
- Nomme madame Tania Gagnon-Malenfant, à titre d'élue responsable de la démarche MADA auprès du comité de pilotage de la MRC des Basques;
- Mandate monsieur Daniel Dufour, directeur général et secrétaire-trésorier, à titre de représentant de la municipalité et de personne autorisée à signer tout document nécessaire dans le cadre de ce programme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2019-07-128

RÉSOLUTION - APPROBATION DE LA COMPENSATION SPÉCIALE DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC POUR L'HIVER 2018-2019

CONSIDÉRANT QUE le Ministère des transports du Québec considère que le territoire de Saint-Jean-de-Dieu a subi un hiver 2018-2019 atypique avec des opérations de déneigement qui ont excédé la normale;

CONSIDÉRANT QUE ledit ministère a calculé une compensation spéciale en regard de cette situation pour le contrat no 6508-17-4523;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Frédéric Leblond
Et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Municipalité de Saint-Jean-de-Dieu accepte la compensation spéciale s'établissant à 3 054.99 \$ établie par le ministère des Transports du Québec pour les obligations additionnelles de déneigement du réseau routier lors de l'hiver 2018-2019;

QUE M. Daniel Dufour, soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la municipalité, l'acceptation de l'offre transmise par le ministère des Transports du Québec;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2019-07-129

RÉSOLUTION - APPROBATION DES ÉTATS FINANCIERS 2016 DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE SAINT-JEAN-DE-DIEU

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'approuver les états financiers de l'Office municipal d'habitation de Saint-Jean-de-Dieu pour l'année 2016;

POUR CES MOTIFS,

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Frédéric Bastille
Et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents

D'APPROUVER les états financiers de l'Office municipal d'habitation de Saint-Jean-de-Dieu pour l'année 2016 tels que présentés:

HLM public

Déficit approuvé: 9 390 \$

Contribution SHQ: 8 451 \$

Contribution municipalité (10% du déficit + dépenses non reconnues): 1 940 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2019-07-130

RÉSOLUTION - SIGNATAIRE AUTORISÉ - ENTENTE DE SERVICES POUR L'UTILISATION DE PIMIQ ET DU RPCQ

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Jean-de-Dieu a utilisé la plateforme PIMIQ du ministère de la Culture et des Communications pour y verser les données de l'inventaire patrimonial et permettre sa diffusion dans le Répertoire du patrimoine culturel du Québec;

CONSIDÉRANT QU'il convient de définir les obligations municipales à titre d'utilisateur de cette plateforme par le biais d'une entente de services avec le Ministère de la Culture et des Communications;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Jean-Claude Caron
Et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents

D'APPROUVER les termes de l'entente transmise par le Ministère de la Culture et des Communications en date du 20 juin 2019;

D'AUTORISER M. Daniel Dufour, directeur général, à signer pour et au nom de la municipalité l'entente susmentionnée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2019-07-131

RÉSOLUTION - NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT SUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION D'UTIL

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Jean-de-Dieu est un partenaire privilégié du groupe UTIL (Unité Théâtrale d'Interventions Locales) pour la production d'activités culturelles (théâtre communautaire);

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de nommer un nouveau représentant dûment autorisé à siéger sur le conseil d'administration du groupe UTIL;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par Mme la conseillère Louiselle Rioux
Et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents

DE NOMMER la conseillère Mme Tania Gagnon-Malenfant afin de siéger sur le conseil d'administration d'UTIL en remplacement de M. Frédéric Leblond.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2019-07-132

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est **PROPOSÉ** par Mme la conseillère Louiselle Rioux
Et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents

QUE la séance soit levée. Il est 20h48.

Alain Bélanger,
Maire

Daniel Dufour,
Directeur général